



La FSU des Territoriaux lance une campagne départementale « Fiche de Poste »

Depuis la rentrée, la FSU a renforcé ses déplacements sur le terrain auprès des agents territoriaux. Les premiers témoignages sont alarmants !

Les communes, les communautés de communes et autres collectivités territoriales voient leurs finances s'étioler au gré des baisses de dotations et des réformes comme celle des rythmes scolaires qui transfèrent des charges sans moyens nouveaux. **Les conséquences pour les agents territoriaux sont désastreuses en termes de conditions de travail.**

Ainsi à la rentrée des vacances scolaires, de nombreux agents ont constaté une modification de leurs horaires sur simple décision de leur autorité territoriale.

Alors que dans les communes les plus rurales certains croyaient que la réforme des rythmes scolaires allait leur permettre d'étoffer un temps de travail souvent très inférieur à 35 heures, ils ont vite déchanté. Ici ou là, cette réforme repose essentiellement et parfois seulement sur leur sens aigu du service public alors qu'ils ont souvent la charge complète de la mise en œuvre de cette réforme initiée par l'État. Les communes ou les communautés de communes ne leur offrent le plus souvent que des heures complémentaires (des heures en CDD) pour concevoir, préparer et animer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Lors de nos rencontres, ces agents avouent même n'avoir toujours pas signé de contrat avec leur employeur pour s'occuper de ces activités et parfois reconnaissent n'avoir pas touché un sou pour le mois de septembre ! C'est inacceptable !

La FSU des Territoriaux constate aussi que les missions des personnels évoluent au détriment de leurs conditions de travail : les ATSEM voient leur missions au service des enfants sur le temps scolaire basculées sur le temps périscolaire, elles assument des missions de puéricultrice dans des écoles où la scolarisation des élèves de 2 ans est une priorité pour l'Éducation Nationale, les agents se répartissent les tâches des absents qui ne sont plus remplacés faute de moyens, les missions des secrétaires de mairies explosent alors que leur rémunération plonge (beaucoup relèvent aujourd'hui des grilles salariales de la catégorie C alors qu'auparavant elles étaient fonctionnaires de catégorie A), ...

La coupe est pleine !

Les agents de la Fonction Publique Territoriale ne peuvent continuer plus longtemps à accepter cette dégradation continue de leurs conditions de travail !

C'est en ce sens que la FSU des Territoriaux lance une grande campagne départementale « **fiche de poste** ».

La fiche de poste décrit les missions et activités qui incombent à un agent en situation professionnelle dans une structure donnée. Normalement, elle est un document élaboré conjointement par l'agent et son responsable hiérarchique direct. Elle est prévue, entre autres, par le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010.

Pourtant, la plupart des agents rencontrés déclarent ne pas avoir de fiche de poste et parfois ignorent totalement ce que c'est. En l'absence de fiche de poste, leurs missions n'étant pas clairement définies, ils sont corvéables à l'envi par leur autorité territoriale !!!

La FSU des Territoriaux leur propose donc de construire leur fiche de poste et de les accompagner pour rencontrer leur supérieur et « contractualiser » leurs missions et horaires de travail afin que cessent les dérives constatées sur le terrain. Les agents peuvent télécharger cette fiche de poste sur le site de la FSU23. Elle est accompagnée d'un guide qui leur permettra de la renseigner. Ils peuvent aussi faire appel à nous en téléphonant au 05 55 41 16 32 ou en envoyant un courriel à fsu23@fsu.fr pour obtenir de l'aide. Les tournées que la FSU des Territoriaux va poursuivre tout au long des prochains mois sera aussi l'occasion d'aborder cette question.

Ce désarroi et cette colère doivent aussi trouver une réponse collective. C'est pourquoi la FSU des Territoriaux de la Creuse met en perspective une action sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail lors de la semaine du 17 au 22 novembre avec des modalités restant à définir.

Guéret, le 7 octobre 2014

Contacts :

Stéphane PICOUT
FSU

06 09 34 27 62
05 55 41 16 32